

Négotiations tarifaires du GATT - 1960/61

Concessions tarifaires demandées par le Portugal au Brésil

NO. de la position tarifaire	NO. statistique	Désignation des produits (1)	Taux actuel du droit	Taux demandé
08-04	45.444	Châtaignes 001) en coque 002) sans coque, décortiquées ou non, salées ou non, grillées ou non	40%	25%
08-10	45.540	Fruits secs ou séchés, etc 005) Figues non torréfiées	80%	60%
22-05		Vins et mistelles: 001) Vins naturels de table ou de dessert 003) Autres vins mousseux	120%	80%
44-23		Autres ouvrages en bois: 009) Curo-dents	150%	100%
45-03		Ouvrages en liège naturel: 006) Disques et bouchons perforés ou non, pour bouteilles et flacons	120%	80%
			50%	30%

(1) - Bulletin International des Douanes - 6. Brésil (8<sup>e</sup> édition) - Mars 1958.

/cc

Le gouvernement portugais se réserve le droit de proposer éventuellement de nouvelles demandes au cours des négociations et de modifier celles qui sont comprises dans la liste ci-dessus.